

**AAPPMA LA CANNE COMPOISE place de la République 83840 COMPS SUR ARTUBY
REGLEMENT DU CONCOURS DE PÊCHE – MARDI 02 AOÛT 2022**

Article 1 - date et lieu de la manifestation

La Canne Compsoise organisera, le **02 août 2022**, un concours de pêche réservé aux **enfants de 6 à 16 ans (nés de 2005 à 2015)**, au lieu-dit l' Ecluse à Comps sur Artuby. L'âge est apprécié au 01 janvier 2022

Article 2 - répartition des enfants - classement en deux groupes selon leurs ages

Groupe 1 enfants de 6 à 10 ans (année de naissance 2011 à 2015)

Groupe 2 « de 11 à 16 ans (« « 2005 à 2010)

Article 3 – inscriptions – inscription à L'Ecluse

Groupe 1 de 8 h 15 à 9 h 00 - Groupe 2 de 9 h 15 à 10 h 00

Article 4 – prix des cartes de pêche et inscription au concours

Année de naissance de 2010 à 2015

Carte découverte 6,00 € + inscription concours 4,00 € soit au **total 10,00 €**

Année de naissance de 2005 à 2009

ou carte mineur 21,00 € inscription concours offerte soit **21,00 €**

ou carte journalière 16,00 € « « « soit **16,00 €**

Tous les enfants déjà titulaires d'une carte de pêche en cours de validité ne payent que **4,00 €** Les cartes découvertes ou mineurs sont valables pour l'année en cours.

Article 5 – déroulement du concours

Groupe 1 les enfants pêchent de **9 h 00 à 10 h 00** (numéro de tirage bleu)

Groupe 2 « « **10 h 00 à 11 h 30** (numéro de tirage rouge)

A la fin de chaque cession les enfants viennent présenter et peser les poissons

Article 6 – mode de pêche autorisé et appâts

Pêche au coup exclusivement. Sont autorisés les appâts utilisables dans les cours d'eau de 1ère catégorie, à savoir les vers de terre, les teignes, et autres appâts naturels.

Article 7 - matériels

Chaque participant devra avoir son matériel de pêche et ses appâts (exceptionnellement le matériel et les appâts pourront être fournis par l'organisation).

Article 8 – postes de pêche – Ils seront numérotés et attribués par tirage au sort.

Article 9 – aides des adultes

Groupe 1 aides pour escher, lancer, réparer la ligne, et décrocher les poissons.

Groupe 2 « pour réparer la ligne uniquement

En aucun cas l' enfant ne devra céder sa canne à pêche à un adulte. Le non respect de ces règles entraînera la disqualification et la mise hors concours du concurrent.

Article 10 – classements et remise des prix

Classements par points **1 poisson = 10 points, 1 gramme = 1 point**

Il sera établi un classement pour chaque groupe. Remise des prix à 12 h 00 à l' Ecluse.

Article 11 – réglementation

Le concours de pêche se déroulant sur un cours d'eau classé en 1ère catégorie toutes les règles s'y appliquant devront être respectées..

Limitation des prises par jour et par pêcheur à 6 truites (dont 3 farios)

Respect de la taille des truites (maille 23 cm)

Article 12 – La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement..

Le Président de l'AAPPMA

Robert DURANDO

